



Administration communale de MOMIGNIES

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communal

SEANCE DU 3 JUIN 2025

Présents :

M. J-M MONIN, Bourgmestre - Président, M. F. CROWET, échevin, M. F. SALENGROS, échevin, Mme C. HANSEZ, échevine, Mme L. GILAIN, échevine, Mme F BROUSMICHE, Conseillère, Mme M. DAUBERCIES, Conseillère, M. J. VANDENDORPE, Conseiller, Mme V. RIEZ, Conseillère, M. O. RECLOUX, Conseiller, M. N. HOCQUET, Conseiller, Mme K. CURRI, Conseillère, Mme I. RAUX, Conseillère, M. J. FURNEMONT, Conseiller, Mme V. BONTEMPS, Conseillère, M. T. POULAIN, Conseiller, Mme A. MACQ, Conseillère, M. F. VAN DE STEENE, Directeur Général;

Plan de gestion des cas de négligence et de maltraitance animale - Approbation

Le Conseil Communal,

Vu l'article L1122-30 du Code de démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 mars 2023 instaurant un régime de subvention aux communes en matière de bien-être animal;

Considérant que la commune a introduit une demande une subvention dans le cadre du régime d'aide en matière de "bien-être animal" pour la période du 01/04/2024 au 31/03/2025;

Considérant la décision du Collège communal du 13 septembre 2023 relative à la mise en place de 7 actions concernant le bien-être animal dont notamment le plan de gestion des cas de négligence et de maltraitance animale ;

Considérant que le plan de gestion définit légalement ce que représente le bien-être animal, explicite la différence entre la négligence et la maltraitance animale et qui contacter selon la situation ;

Considérant qu'à l'heure actuelle, le Bien-être animal est plus que jamais un enjeu de société ;

Considérant l'approbation par le Collège communal du 21 mars 2025;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : de marquer son accord pour le plan de gestion des cas de négligence et maltraitance animales.

Article 2 : de transmettre un extrait de la présente délibération au service Marchés subsidiés.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général

(s) Francis VAN DE STEENE

Le Directeur Général



Francis VAN DE STEENE

Pour extrait conforme, le 9 juin 2025



Le Bourgmestre -
Président

(s) Jean-Marc MONIN

Le Bourgmestre



Jean-Marc MONIN